

# le Relais petite enfance pour les parents à la recherche d'un mode d'accueil



# édito

Pour les parents, faire le choix de confier son enfant à autrui n'est pas anodin. Ils ont besoin d'un mode d'accueil adapté à leurs aspirations et de professionnels-les compétents et bienveillants-es.

L'accueil du très jeune enfant et l'accompagnement des parents est une priorité pour notre équipe municipale. Ainsi, Strasbourg a développé, avec l'aide de la Caisse d'allocations familiales, des places d'accueil et dispose aujourd'hui d'une offre diversifiée : établissements d'accueil collectif et services d'accueil familial, assistants-es maternels-les accompagnés-es par nos huit Relais d'assistants-es maternels-les, accueil en horaire atypique.

En complément au développement des offres d'accueil, la ville de Strasbourg a mis en place une démarche qualité de l'accueil du très jeune enfant.

Tous les établissements municipaux ou associatifs subventionnés par la Ville sont engagés dans cette charte qualité.

Le premier engagement de cette charte est de garantir aux parents un parcours simple et transparent, de l'information à l'attribution d'une place.

Dans ce but, la Ville a créé un Relais petite enfance présenté dans ces quelques pages.

Il offre aux familles une information accessible et un traitement efficace et juste des demandes d'inscription.

L'attribution d'une place d'accueil répond à des principes définis par le Conseil municipal, connus de tous et appliqués selon une procédure équitable et transparente.

En un même lieu et auprès d'un-e professionnel-le de la petite enfance, les parents trouvent un service complet : une information exhaustive sur toutes les formes d'accueil, des conseils pour chaque situation familiale et, selon le choix des parents, un enregistrement de la demande en accueil collectif, au service d'accueil familial ou un accompagnement pour le recours à un-e assistant-e maternel-le agréé-e.

Ce service à vocation à rendre plus facile la vie des parents et des futurs parents de Strasbourg et à garantir une équité et une transparence dans l'attribution des places.

Je suis convaincue que vous serez accueillis-es avec bienveillance, disponibilité, professionnalisme et qu'ensemble vous trouverez des solutions adaptées à vos besoins.

Nicole DREYER  
Adjointe au Maire



# le Relais petite enfance

un service à l'attention des parents de Strasbourg

## Un accueil individuel par un-e professionnel-le de la petite enfance

lors de permanences ou de rendez-vous.

## Une information complète sur tous les modes d'accueil

existant sur la ville de Strasbourg : crèche collective, multi-accueil, halte-garderie, jardin d'enfants, crèche parentale, micro-crèche, crèche familiale, assistantes maternelles, garde à domicile.

## Un accompagnement et conseils aux parents

dans leur choix d'un mode d'accueil en établissement collectif ou un-e assistant-e maternel-le.

## Un enregistrement de la demande d'accueil

- De 20h/semaine et plus pour l'accueil collectif.
- De 35h/semaine et plus pour l'accueil familial.
- Les demandes d'accueil sont prises au plus tôt, à partir du 3<sup>e</sup> mois de grossesse.
- Les parents ont la possibilité de faire part de deux choix préférentiels d'établissement. Si aucun de ces choix ne peut être satisfait, une proposition d'accueil pourra être faite si une place est disponible dans un autre établissement.
- Les parents précisent les horaires souhaités au plus juste de leurs besoins.

## Une attribution des places par une commission et selon des principes justes

Une commission décide de l'attribution des places dans le respect des critères de priorité prévus dans la Charte Qualité et de l'ordre chronologique d'enregistrement des demandes.

Les demandes sont aussi analysées et les places proposées en tenant compte de l'âge des enfants, des plages horaires sollicitées, du lieu d'accueil souhaité et des possibilités d'accueil des établissements.

### Les pièces à fournir pour toute demande d'accueil en établissement collectif

- justificatif de résidence des parents daté de moins de trois mois,
- certificat médical de grossesse ou livret de famille ou acte de naissance.

**Pour le traitement prioritaire d'une demande**, les familles sont invitées à s'informer auprès des animatrices-teurs du Relais petite enfance pour les justificatifs à fournir.

# Informations et prise de rendez-vous

Un seul contact: **03 68 98 51 17**

E-mail : [relaispetiteenfance@strasbourg.eu](mailto:relaispetiteenfance@strasbourg.eu)

## Relais petite enfance : Dans les quartiers

38 route de l'Hôpital

### Permanence

Mercredi de 8h30 à 12h

Vendredi de 13h30 à 17h30

### Et sur rendez-vous

### Koenigshoffen

Centre médico-social

12 rue de l'Engelbreit

Sur rendez-vous

### Centre

Espace Belin

15, rue de Genève

Permanence :

Mardi et vendredi de 13h30 à

17h et sur rendez-vous

Centre médico-social

1 Petite rue de la Fonderie

Sur rendez-vous

### Meinau

Centre médico-social

49 rue de la Canardière

Permanences :

Mercredi de 8h30 à 12h

### Robertsau Conseil des XV

Centre médico-social

8 rue de l'Ill

Permanence :

Mardi de 13h30 à 17h et

sur rendez-vous

### Montagne-Verte

Centre médico-social

8 rue d'Ostwald

Permanence :

Mercredi de 8h30 à 12h et

sur rendez-vous

### Neudorf

Centre médico-social

Place du Marché

Permanence :

Lundi de 13h30 à 17h et

sur rendez-vous

### Poteries

Maison de l'Enfance des Poteries

10 rue Jean Goeffroy Conrath

Permanence :

Mardi de 13h30 à 17h et

sur rendez-vous

### Neuhof

Centre médico-social

16 rue de l'Indre

Permanence :

Mercredi de 13h30 à 17h

### Cronembourg

Centre médico-social

27 rue Herschel

Permanence :

Vendredi de 13h30 à 17h et

sur rendez-vous



Illustration: Ligne à suivre



Ce nouveau service est financé par la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg

Impression Strasbourg Eurométropole



Imprimé sur papier PEFC®/10-31-1735

## Ville de Strasbourg

Service Famille et petite enfance

1, parc de l'Étoile

67076 Strasbourg Cedex

Site internet : [www.strasbourg.eu](http://www.strasbourg.eu)